



PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2017 DISPOSITIF DE TV CRISTAL

Bitche, le samedi 08 avril 2017

I/ Élection Présidentielle

- ✓ TV Cristal reprend le dispositif déployé pendant la campagne de 2012.
- ✓ TV Cristal ne couvre pas la campagne présidentielle sur le territoire et ne diffuse pas d'émissions et de reportages à caractère politique pendant la campagne car il sera difficile sinon impossible, de garantir un temps de parole égal entre chaque candidat-e-s et/ou entre chaque soutien.
- ✓ TV Cristal organise des soirées spéciales avec les résultats et un débat les 23 avril et 7 mai 2017 à 20h00 en direct.

II/ Élections Législatives

- ✓ La règle est l'égalité du temps de parole entre chaque candidat, à la minute près, hormis les soirées des 11 et 18 juin entre 20h00 et minuit.
- ✓ TV Cristal couvrira la campagne Législative en produisant et diffusant des reportages dans les éditions du journal télévisé, en organisant des programmes d'expression directe, une émission d'entretien avec chaque candidat-e (« Demain Député-e ? ») et des soirées spéciales les 11 et 18 juin à partir de 20h00 en direct (résultats et débat).
- ✓ Chaque candidat-e aux Législatives sur la 5^e Circonscription de la Moselle fera connaître ses intentions à TV Cristal suite à la publication d'une note exhaustive au sujet du dispositif audiovisuel pour la campagne Législative sur TV Cristal. Cette note sera publiée et envoyée à chaque candidat-e au plus tard le 20 avril 2017, pour les candidat-e-s déclaré-e-s à cette date. Les candidat-e-s qui viendraient à se déclarer ultérieurement se verront alors adresser la note.
- ✓ Si un ou plusieurs candidat-e-s ne souhaite pas accorder d'interview, TV Cristal ne sera pas en mesure de garantir l'égalité du temps de parole. TV Cristal conservera les mails transmis aux candidat-e-s afin de leur demander des interviews.

Le Directeur de TV Cristal

Victor dos SANTOS